

Les Parcs Naturels Régionaux

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

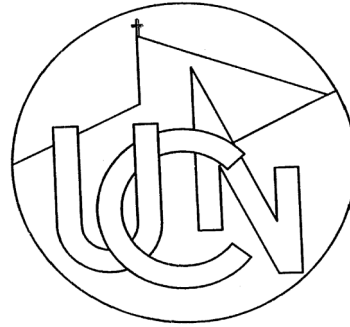
Dans un écrin de verdure

Force des traditions montagnardes et agricoles, qualité de l'environnement, beauté des paysages si bien entretenus par l'homme, abondance de la faune et de la flore, proximité des grands lacs alpins sont quelques traits particuliers du Massif des Bauges.

Les différentes facettes du Massif des Bauges reflètent une forte identité culturelle et recèlent un patrimoine naturel historique riche et varié.

Parc Naturel Régional de Chartreuse

Les particularités du Massif de Chartreuse, ses paysages où la forêt est omniprésente, l'architecture de ses villages, témoins d'une tradition agricole et artisanale unique, où se sont implantés les Pères Chartreux, ont forgé une identité harmonieuse, justifiant la création d'un Parc Naturel Régional.



Organise :

La Nivolet (Randonnée route, VTT et marche)
Le 3ème dimanche de septembre

Et les 2 randonnées permanentes :

- 1- De Parc en Parc** à travers les Parcs Naturels Régionaux des Bauges et de Chartreuse
- 2- Forts et Abbayes** dans la Combe de Savoie



Organisation

Union Cycliste du Nivolet

Impasse du Repos
73230 SAINT ALBAN LEYSSE
Tél : 04.79.85.63.30
mel : uc-nivolet@neuf.fr
Site : www.uc-nivolet.com

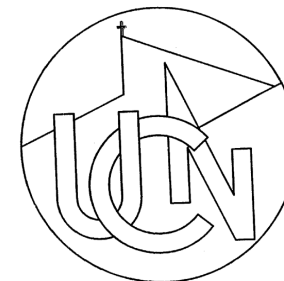
Correspondant : Daniel SERPOLLET
14, rue de la biche
73490 LA RAVOIRE
Téléphone : 04 79 71 00 16
mel : dserpollet@hotmail.fr

De Parc en Parc BAUGES / CHARTREUSE

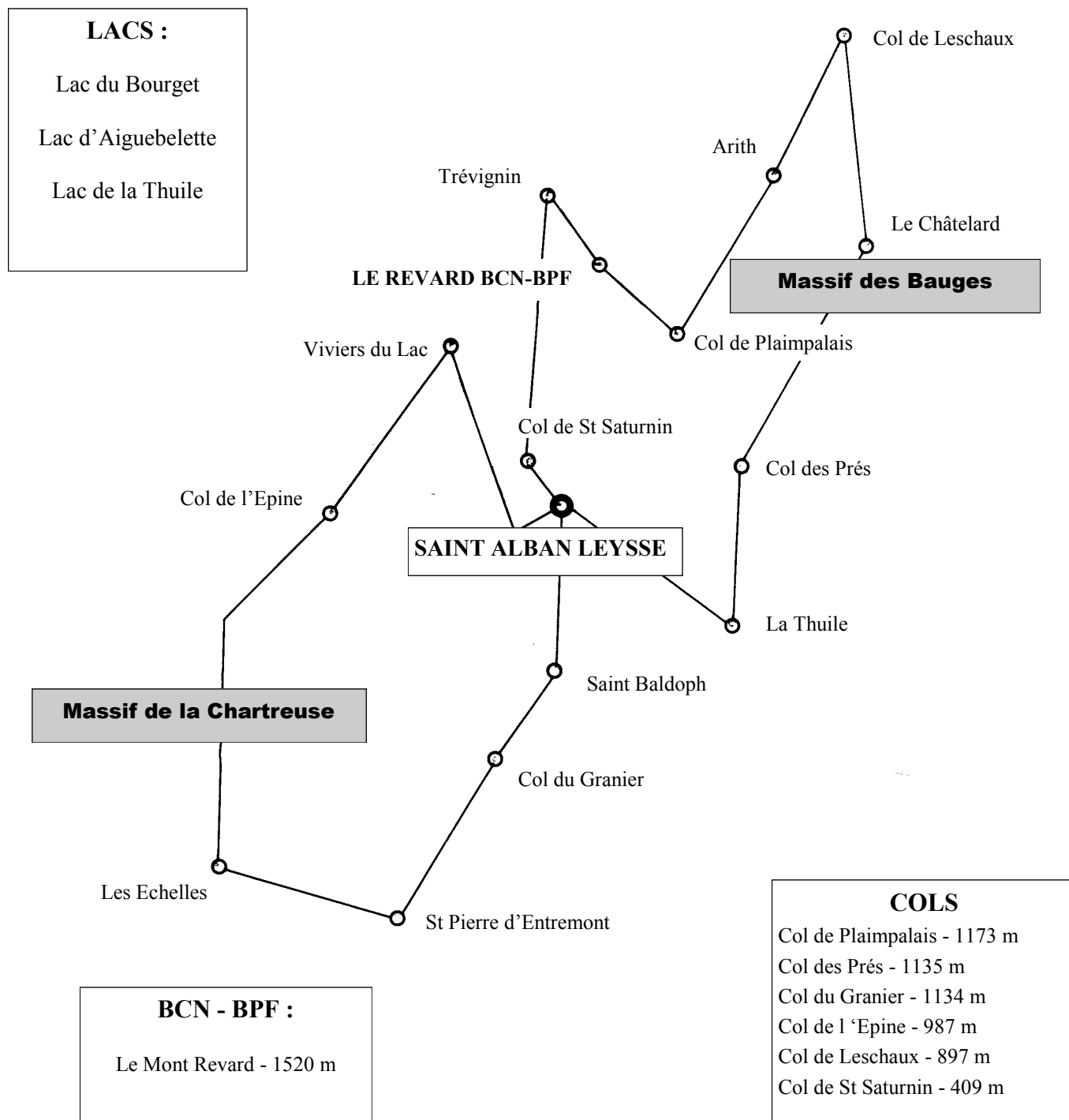
RANDONNÉE PERMANENTE À TRAVERS 2 PARCS NATURELS RÉGIONAUX

250 KM - 4500 M
6 COLS - 1 BPF/BCN

PROPOSÉE
PAR



Parcours



Règlement

- Cette randonnée est ouverte à tous les cyclo-touristes de toutes les Fédérations et aux Indépendants. Elle peut s'effectuer en individuel ou en groupe.
- Le parcours peut se pratiquer à toute période, sous réserve de l'ouverture des cols. Période conseillée : 01 avril au 30 septembre
- Le sens du parcours et le nombre d'étapes sont laissés à l'initiative du participant. Seul, le lieu de départ est imposé :
SAINT ALBAN LEYSSE
- Le parcours comporte 10 points de contrôle, dont un BCN-BPF.
- Les participants devront se soumettre au Code de la Route et être munis d'une assurance personnelle en cours de validité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident de toute nature pouvant survenir au cours de cette randonnée.
- Le port du casque est fortement recommandé.
- Le fait de s'inscrire à la randonnée implique l'acceptation du règlement.

Inscriptions

- La participation à cette randonnée est libre et gratuite.
- Chacun peut télécharger le présent document, un parcours détaillé et une carte de route.
- S'il le désire, le participant pourra renvoyer sa carte de route à l'organisateur pour homologation.

UNION CYCLISTE DU NIVOLET
Randonnées permanentes
Impasse du repos
73230 SAINT ALBAN LEYSSE